

## Distributions gratuites de compost dans les déchèteries du Saulnois

La Communauté de Communes du Saulnois organise des distributions gratuites de compost, les samedis 3 et 10 octobre 2020 dans les déchèteries communautaires.

Comme chaque année, à l'automne, la Communauté de communes du Saulnois propose aux jardiniers amateurs de venir récupérer gratuitement du compost dans ses 4 déchèteries. Cette opération se déroulera sur deux samedis matin :

- Samedi 3 octobre, dans les déchèteries de Delme et d'Albestroff
- Samedi 10 octobre dans les déchèteries de Château Salins et de Dieuze.

Dès 8h, les habitants, munis de leurs contenants et d'une pelle, pourront venir récupérer ce compost en quantité raisonnable (200L par foyer). Pour des raisons sanitaires, l'accès sera limité à deux usagers autour du tas de compost et les usagers sont invités à se munir d'un masque. Ce compost est réalisé à partir des déchets verts apportés par les habitants en déchèterie. Il ne contient pas de boues de station d'épuration.

Rencontrez sur place, les guides composteurs-pailleurs du Saulnois pour tout savoir sur le compost

Sur chaque déchèterie, les guides composteurs pailleurs du Saulnois donneront leurs précieux conseils. Quelle quantité de compost peut-on étaler dans son potager ? Comment démarrer un composteur ? Qu'est-ce que le paillage ? Une occasion de trouver réponse à ces questions. Présents sur tout le territoire, ces bénévoles partagent leurs savoirs, leurs expériences et leurs méthodes lors de différents événements sur le Saulnois ou sur leur site Internet [www.cc-saulnois.fr/guide](http://www.cc-saulnois.fr/guide) . Ils répondent également à vos questions par mail : [guides.composteurs@cc-saulnois.fr](mailto:guides.composteurs@cc-saulnois.fr)

L'automne, une période idéale pour utiliser le compost

Parmi les conseils à retenir, sachez que l'automne est une bonne période pour l'utilisation du compost sur les parties libres du potager, notamment celles destinées à des cultures exigeantes l'année suivante (artichaut, aubergine, bette, concombre, etc.). Ensuite, il faut couvrir le sol avec un paillis protecteur (feuilles mortes, tontes sèches, broyat, etc.). Un sol ne devrait jamais rester à nu. Le paillage va permettre de limiter les herbes indésirables, de protéger la terre du tassement et de l'érosion, du gel, et de préserver l'humidité et l'activité biologique du sol.



Contact :

Thomas DETHOREY

03 87 01 90 01

[Thomas.dethorey@cc-saulnois.fr](mailto:Thomas.dethorey@cc-saulnois.fr)